

L'an mil sept cent dixante trois le dix neuf
juillet est decedee en cette paroise unie de
Sarentens Theres marcelle fille agee de
deux ans de sept ans en environ de son
antoinne et de janne ouyfras capiaux
marcelle laquelle fut inhumee le vingt un d'octobre
Et sans que d'effus aucun titres de s'entricaise
après les ceremonies ordinaires et luy avoir
chanté son service solennel le corps
present en cette eglise apostolique
jean baptiste capij ambergote de cette
paroise et autome philippus mar del
fres a la defunte invalida de garnison
a bagaranne lesquels ont signés avec nous
curé.

antoinne philippe marcelle
C. J. Degardin
curé de Sarentens

L'an mil sept cent dixante trois le vingt trois
juillet je vicaris de s'entricaise
fils de le meme jour a quatre heures du
matin en legitime mariage de michel
lucet marifand sapier et de roseagnes
victoire thomas des pere et mere
dameusans sur cette paroise auquel on
a impose les noms de philippe adrien
joseph le parain fut adrien joseph
cappe marifand de la paroise de
la mariee magdelene la maraine
mariee magdelene philippine

Bapt.
de phil.
adrien
joseph
lucet

Thomas epouse de philippe guistam
de vorast ambergote de cette paroise
lesquels ont signés avec nous vicaris et
le pere de l'enfant // adrien josph
cappe michel Lucet
Mariee et de laime philippine thomas
C. J. Degardin
curé de Sarentens

L'an mil sept cent dixante trois le vingt quatre
juillet je vicaris de s'entricaise la fille
née le meme jour a dix heures de la
legitime mariage de jesse philippe le fur
lactine habet et de catherine joseph le fur
de caroline les pere et mere demeurans sur cette paroise
a laquelle on a impose le noms de sarolus
joseph le parain fut andrie cadarmarcel
de logis au regiment de berovij cavalerie la
maraine magdelene Boudringhein de
cette paroise lesquels ont signés avec nous
vicaris de s'entricaise //

Bapt.
joseph
le fur

le fur
Cadarmarcel
C. J. Degardin
vic. de s'entricaise

L'an mil sept cent dixante trois le vingt six
juillet apres la proclamation d'un ban de
mariage faite sans opposition en cette
paroise et celle de la mariee magdelene
selon le certificat de m^r lenghart curé de
la dite paroise et de mariee magdelene la
dispense des deux autres accordée par m^r
pichona prestre chanoine official de